

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** Postulat  
**Titre :** **Décès de lausannoises et de lausannois : vers une simplification des démarches administratives pour les familles proches**  
**Initiant-e(-s) :** Caroline Alvarez Henry et Caroline Devallonné Dinbali

---

Le décès d'un proche représente une épreuve émotionnelle difficile à traverser. Dans ces moments de début de deuil et de grande vulnérabilité la famille proche doit s'occuper de nombreuses démarches administratives. Le décès doit être annoncé aux autorités cantonales et communales et de nombreux documents sont à fournir.

Bien que ce soit avant tout au niveau cantonal qu'il serait souhaité une meilleure coordination entre l'État Civil, la Justice de Paix, l'Office des Impôts, l'AVS et l'Office des faillites, il incombe aussi à la Ville de Lausanne d'améliorer certains rouages administratifs.

Exemple de processus au niveau communal: le Service du Contrôle des habitants est informé par l'Office de l'État Civil Cantonal lors de tout décès de lausannois.e.s, les informations concernant le « Registre cantonal des personnes » où sont enregistrés les décès sont à disposition de certains services agréés (Services sociaux, subsidé LAMAL, chômage etc...). Or, il arrive que l'intégration de l'information ne soit pas bien effectuée au niveau du service impliqué dans le suivi d'une prestation délivrée à la personne décédée. Dès lors, la famille proche du défunt peut recevoir pendant des mois des courriers adressés à la personne décédée malgré leur annonce du décès, peut-être pas au bon interlocuteur.

Pour un grand nombre de proches parents le parcours administratif pour effectuer les démarches en cas de décès d'une lausannoise ou d'un lausannois peut s'avérer être un labyrinthe où le commun des mortels peut s'y perdre.

Dès lors, ce postulat demande à la Municipalité d'étudier les possibilités:

- de simplifier les formalités de transmission des renseignements faites par la famille proche d'une lausannoise ou d'un lausannois qui vient de décéder
- de mettre en place pour tous les services de l'administration communale un seul portail de réception pour la transmission des informations concernant les décès. Cet unique guichet pourrait se charger de les faire suivre dans les différents services concernés qui, de leur côté, assurent leur intégration dans les dossiers de suivi des prestataires défunt.e.s
- d'intégrer sur le site internet de la Ville un « Guide pratique en cas de décès » concernant la marche à suivre, les formalités administratives, la liste des organismes à informer ainsi que les coordonnées d'associations de soutien aux familles nouvellement endeuillées (Asnova, Astrame, Deuil'S, etc...) avec une « Fiche pratique » à télécharger (cf: Ville de Genève)
- de publier ce « Guide pratique en cas de décès » sous forme d'un dépliant de la Ville de Lausanne qui serait distribué aux familles par différents canaux dont

# Conseil communal de Lausanne

---

les services funéraires. L'idéal serait que ce dépliant soit complémentaire à un réalisé au niveau cantonal

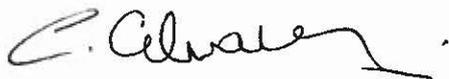
- d'avoir recours à un langage simplifié, facile à lire et à comprendre (FALC) pour toute communication et présentation d'informations (documents, formulaires, site internet, guide pratique etc...) afin de les rendre accessibles au plus grand nombre.

Les postulantes remercient par avance la Municipalité pour ses réponses.

Lausanne, le 3 novembre 2020

Pour le groupe socialiste

Caroline Alvarez Henry



Caroline Devalloné Dinbali

